

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU **6 décembre 2018**

Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille dix-huit, et le six décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie BAUMLIN, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2018

Présents : Mme Annie BAUMLIN, Mme Nathalie BANET, Mme Véronique BATISSE, M. Bruno BIDOYEN, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. Joseph NICOT.

Absents excusés : Mme Marie-Noëlle MOUGIN
M. David JACQUEMOUD

Ont donné pouvoir :

M. François BAPTIZET à Mme Annie BAUMLIN
Mme Isabelle BELLET à M. Bruno BIDOYEN
M. Christian CHAUSSALET à M. Claude FOURNIER
Mme Fabienne LEMOINE à M. Joseph NICOT

Mme Véronique BATISSE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

La 1^{ère} Adjointe ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ADMISSION EN NON-VALEUR

39/2018

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandon de créances de 3 876,96 € sur le Budget Eau.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'admettre en non-valeur des restes à recouvrer sur les factures eau, d'un montant de 3 876,96 €,

- **dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune,

- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

VOLUME ET PRIX DU LOT D'AFFOUAGE 2018

40/2018

La 1^{ère} Adjointe rappelle la délibération en date du 15 novembre 2018 fixant le prix du stère à 8.00 € et le nombre d'affouagistes à 20.

Le volume estimé est de 285 stères, soit environ 15 stères par affouagiste.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du lot d'affouage 2018 à 120.00 €.

FACTURATION DES INTERVENTIONS EFFECTUEES
PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE

41/2018

La 1^{ère} Adjointe rappelle au Conseil Municipal une délibération en date du 5 novembre 2009 fixant le taux horaire de facturation à 25.00 € ; pour des interventions effectuées par les agents de la commune, en cas de travaux pour des particuliers refusant de les réaliser quand se pose une question de salubrité ou de sécurité publique.

La 1^{ère} Adjointe propose de revaloriser ce taux.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient le taux horaire de facturation à 25.00 €, à compter du 6 décembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

CONSEILLERS	SIGNATURES
Nathalie BANET	
François BAPTIZET	Pouvoir à A. BAUMLIN
Véronique BATISSE	
Annie BAUMLIN	
Isabelle BELLET	Pouvoir à B. BIDOYEN
Bruno BIDOYEN	
Christian CHAUSSALET	Pouvoir à C. FOURNIER
Caroline DORMOY	
Yves DURGET	
Claude FOURNIER	
Gilles GARDIENNET	
David JACQUEMOUD	Absent
Fabienne LEMOINE	Pouvoir à J. NICOT
Marie-Noëlle MOUGIN	Absente
Joseph NICOT	